Réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2014

Date de convocation: 19 septembre 2014

Séance du 26 septembre 2014

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de présents : 13

Votants: 14

L'an deux mil quatorze le 26 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, Maire.

Présents : MM.POISSANT, BRAQUEHAIS, FLOCH, DRIEU, DUBOS, BAPTISTAT, EYANGO-EKAMBI, HOULLEBREQUE, DELAIR,

MMES . BRISSET, TALEC, LEFEBVRE, BOULLEN

Absent excusé: M.DUVAL (donne pouvoir à Madame LEFEBVRE)

M. FLOCH a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 4 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Terrain Gibeaux:

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier et accueille Madame LAURANT Sabine, responsable de l'habitat à la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine.

Monsieur le Maire rappelle que le prix proposé par Monsieur PAUMIERvendeur, est de 55 euros le m², en lien avec l'estimation des Domaines établie entre 45 euros et 55 euros le m²

Monsieur le Maire indique que contact a été pris avec Habitat 76, bailleur social, pour connaître leur position sur la faisabilité technique et financière d'un projet d'habitat locatif sur le terrain 'Gibeaux ». Après étude, Habitat 76 propose la construction de 6 logements locatifs et 4 lots à vendre. Toutefois, d'un point de vue financier Habitat 76 ne s'impliquera pas à un tarif d'achat aussi élevé. Habitat 76 a indiqué que le projet paraissait réalisable avec un prix légèrement inférieur à l'estimation des Domaines, et avec un déficit de 125 000 euros à porter par la commune.

Les membres du conseil municipal estiment qu'il n'est pas de l'intérêt de la commune de s'endetter sur un projet d'habitation.

Madame LAURANT intervient en expliquant qu'elle comprend les réserves de la Commune quant à l'acquisition du terrain «Gibeaux » car le tarif de 55 euros le m² proposé par le vendeur est largement supérieur au prix moyen d'acquisition de 15 à 20 euros le m² que son service a pu constater sur ce type d'opération.

Madame LAURANT propose au conseil municipal de prendre une délibération permettant au Maire de déléguer le droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Ainsi, si Monsieur PAUMIER souhaitait vendre son terrain à un acheteur privé à un prix nettement inférieur à l'estimation des Domaines et devenu compatible avec les capacités financières de la commune, l'Etablissement Public Foncier de Normandie aura pouvoir de préempter au nom de la commune sur le même prix.

Une délibération est prise en ce sens.

Monsieur PAUMIER va être informé de la décision finale prise par le conseil lors d'un prochain entretien.

Projet lotissement « Le Carrefour »:

Un promoteur immobilier a envoyé un plan de lotissement à créer sur la parcelle cadastrée A 345 de 9008 m² de terrain, se situant à La Mare Auray.

Monsieur Poissant informe qu'en cas de construction, un renforcement de l'éclairage public sera nécessaire et sera à la charge financière de la commune. Cependant, cette charge financière sera compensée par la Taxe d'Aménagement dont les futurs acheteurs devront s'acquitter auprès de la commune.

Aire de dégagement - rue du Petit Anxtot :

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a informé la commune qu'elle avait acquise la parcelle agricole ZA40, et qu'elle procédait à un appel à candidature pour rétrocession.

Monsieur le Maire indique que la parcelle ZA40 borde la rue du Petit Anxtot sur 70 mètres et qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir une bande d'une largeur de 2.50 mètres afin de créer une aire de dégagement pour faciliter le dépassement et le croisement de véhicules. Le coût de la transaction proposé est estimé à 2650.00 euros hors TVA.

Si accord, l'acquisition prendrait effet à compter de juillet 2015.

Une délibération autorisant la commune à acquérir ce terrain est donc prise.

Sécurité Routière – limitation de vitesse :

Dans le cadre de la sécurisation de la route départementale 80 en traversée du village, Monsieur le Maire, accompagné de Messieurs BRAQUEHAIS et FLOCH, a rencontré :

- des représentants de la Direction Départementale des Routes afin d'évoquer les modalités de partenariat et les solutions techniques possibles. Dans ce dossier, la Direction Départementale des Routes ne sera pas porteur du projet, mais doit être associée car pouvant apporter conseil et pouvant co-financer certains travaux. Il est ressorti de ces premières discussions la possibilité de création d'un premier giratoire au niveau de la rue des Calètes (suppression du Stop) puis d'un second giratoire au croisement de la rue de la Mare Auray et de la Rue St Hildevert.
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime (DDTM76 ex-DDE) afin de savoir s'il pouvait apporter une assistance à la commune. Celui-ci a indiqué que les services de l'Etat ne réalisaient plus de mission de conception d'aménagements pour les communes, mais qu'il pouvait d'une part réaliser une pré-étude d'ici fin d'année, d'autre part réaliser le dossier nécessaire au recrutement d'un bureau d'étude.

Une discussion s'engage entre tous les membres du conseil municipal afin de mettre en place de premières actions permettant de faire ralentir les véhicules lors de leur passage sur la départementale 80. Deux propositions sont réalisées :

- Mettre des panneaux limitation à 30 km/h en dessous des panneaux d'entrée d'agglomération, ce qui imposerait cette vitesse sur toute la traversée du village
- Demander à la gendarmerie de procéder à des contrôles radars

Sur la première hypothèse, la majorité du conseil n'est pas favorable à mettre la limitation de vitesse à 30 km/h, soulignant le fait qu'à 50km/h, la vitesse n'est pas respectée.

Sur la seconde hypothèse, 11 conseillers municipaux sont pour les contrôles radars dans le centre du village et 3 contre cette mesure de contrôle.

Eclairage Public:

La société Forlumen est intervenue mercredi 10 septembre 2014 au niveau de la rue du Petit Paris afin de réaliser la 28^{ème} tranche de l'éclairage public. Quatre points lumineux ont été posés. Malheureusement les travaux n'ont pas pu se finir car des arbres gênent. Un élagage des arbres doit être réalisé afin de finaliser les travaux. Problème : à qui appartiennent les arbres ?

Travaux:

La commission travaux s'est réunie le 22 septembre 2014. Un point est fait sur les travaux réalisés dernièrement (notamment l'entretien des toitures à l'église et à la salle polyvalente).

Un devis a été demandé à l'entreprise Gibeaux pour la réfection de la peinture dans les sanitaires de la salle polyvalente. Le coût excessif du devis amène le conseil municipal à demander à l'employé communal de réaliser les travaux de peinture lui-même durant la période hivernale.

Deux devis ont été demandés à la société STP ainsi qu'à la société Clôture de Seine afin de clôturer le terrain se situant derrière la salle polyvalente. Il en est conclu au vu du devis que c'est également l'employé communal qui fera les travaux de clôture.

Le 25 septembre, livraison d'un micro-onde professionnel (installé dans le coin cuisine de la mairie) et d'un lave-linge installé dans la salle polyvalente.

Logiciel Informatique / Site Internet:

Suite à la mise en place du protocole d'échange standard hélios PESV2 (dématérialisation de toutes les pièces comptables tels les titres, les mandats, les factures...) avec le centre des finances publiques à compter du 1^{er} janvier 2015, il y a une nécessité pour la mairie de changer de logiciel de comptabilité. Monsieur POISSANT a rencontré un commercial de Cosoluce Coloris qui lui a proposé un devis regroupant :

- la mise en place du logiciel (via un pack optima avec gestion de la comptabilité, des élections , de l'Etat Civil...),
- la reprise des données des dernières années,
- l'installation des logiciels
- la formation donnée aux secrétaires.

Coût total du devis 3480.00 euros TTC

D'ici fin octobre, le site internet de la commune sera activé. Monsieur FLOCH et Madame BRISSET vont se réunir afin d'effectuer une relecture complète avant la mise en ligne du site internet de la commune.

<u>Ludisport</u>: désignation d'un suppléant:

L'ensemble du conseil municipal décide de nommer à l'unanimité Monsieur Jean-Pierre COMBRES comme suppléant au Ludisport.

Désignation d'un délégué S.N.C.F:

Un référent communal pour la réalisation des diagnostics de sécurité aux passages à niveau doit être désigné afin de représenter la commune en vue de suivre une formation sur la réalisation des inspections de sécurité. Madame BOULLEN Claire se propose pour être la référente. L'ensemble du conseil municipal la nomme donc référente « inspection de sécurité des passages à niveau ».

<u>Téléthon</u>:

Le passage du Téléthon dans notre commune aura lieu le samedi 6 décembre 2014. Des chars défileront sur la commune direction la salle polyvalente où un café attendra les participants.

Le défi cantonal cette année est la construction d'objets de jardin (table, chaises, banc, table basse...) avec des palettes en bois.

Une réunion d'information aura lieu le lundi 13 octobre 2014 à 20h30 à la salle polyvalente

Subvention des associations :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention aux associations communales et à la coopérative scolaire.

La répartition des subventions est faîte de la manière suivante :

*Club « Joie de Vivre » : 350.00 €

*Association Ch'assos idées : 480.00 €

*Parc Anxtot Athlétique Club: 450.00 €

*Coopérative Scolaire : 170.00 €

Employée communale – modification des horaires

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, une modification des horaires de travail est nécessaire pour Madame LAINE, Adjoint Technique $2^{\rm ème}$ classe. Effectivement, Madame LAINE travaille désormais une heure le samedi matin, après l'école ce qui la conduit à effectuer un temps de travail hebdomadaire de 17 heures au lieu de 16 heures auparavant.

L'ensemble du conseil municipal délibère et décide d'augmenter le temps de travail Madame LAINE d'une heure par semaine. Une délibération est donc prise à cet effet.

Questions Diverses:

Madame LEFEBVRE Carine, conseillère municipale informe l'ensemble du conseil que le Comité des Fêtes va « renaître ». Madame LEFEBVRE demande à Monsieur Le Maire, si, une subvention pourrait éventuellement être versée au Comité des Fêtes dès la création des statuts pour aider financièrement l'association lors de ces premières démarches administratives (assurance...).

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal sont favorables à ce versement de subvention.

Fin de la réunion du conseil municipal à 23h25.

Pierre POISSANT	Mickaël BRAQUEHAIS	Carine LEFEBVRE	Denis FLOCH
Elisabeth TALEC	Bénédicte BRISSET	Laurent DRIEU	Matthias DUBOS
Michel EYANGO EKAMBI	Arnaud BAPTISTAT	Claire BOULLEN	Antoine DELAIR